



**S.I.L.C.E.N.**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à VOCATION MULTIPLE pour l'Équipement et l'Aménagement du  
Territoire des Cantons de LEVENS, CONTES, L'ESCARÈNE et NICE

6, Rue Navarin de Maistre, 06100 NICE ☎ 04 93 84 80 26 📠 04 93 98 95 00 📧 silcen@wanadoo.fr

AR Prefecture

006-240600031-20210409-SPANC2021007-DE

Reçu le 16/04/2021

Publié le 16/04/2021

## SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapport relatif au Prix et à la Qualité  
du Service Public d'Assainissement  
Non Collectif  
(S.P.A.N.C.)

**Exercice 2020**

*Présenté conformément à l'article L.2224-5  
du Code Général des Collectivités Territoriales  
et du Décret du 2 Mai 2007*

# SOMMAIRE

AR Prefecture

006-240600031-20210409-SPANC2021007-DE  
Reçu le 16/04/2021  
Publié le 16/04/2021

1) Caractérisation technique du service.....	4
1.1) Organisation administrative du service .....	4
1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0).....	4
1.3) Mode de gestion du service.....	4
1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT).....	4
1.5) Activité du service.....	5
1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0).....	5
2) Indicateurs de performance.....	7
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3).....	7
3) Tarification de l'assainissement non collectif.....	8
3.1) Fixation des tarifs en vigueur .....	8
4) Bilan Financier - Compte Administratif 2020.....	9
4.1) Exploitation .....	9
4.2) Investissement .....	10
5) Etat du parc d'installation d'assainissement non collectif par Commune.....	11
5.1) Bilan .....	11

## Indicateurs applicables en assainissement non collectif

AR Prefecture à fournir dans le cadre du SISPEA

006\_240600021\_20210400\_02ANG2021007\_DF

Reçu le 16/04/2021

Publié le 16/04/2021

### Indicateurs descriptifs :

**D301.0** : évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

**D302.0** : indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

### Indicateurs de performance :

**P301.3** : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

## Préambule

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015, établit que les autorités organisatrices du service public de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter annuellement un rapport sur le prix et la qualité des services.

Aussi, le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, modifie les articles D.2224-1 et D.2224-5 de ce même code. Dorénavant, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale a un délai de 9 mois qui suit la clôture de l'exercice concerné pour présenter le rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) à l'assemblée délibérante. Cette prestation doit donc être faite avant le 30 septembre.

Le rapport est ensuite mis à disposition du public, accompagné de l'avis de l'assemblée délibérante, dans chacune des communes membres dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du CGCT.

Il doit également être transmis avec la délibération de l'assemblée délibérante au Préfet et au système d'information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement SISPEA.

Ce rapport annuel est établi en application de l'arrêté du 2 décembre 2013, modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement.

## 1) Caractérisation technique du service

### 1.1) Organisation administrative du service

006-240600031-20210409-SPANC2021007-DE

Reçu le 16/04/2021

Publié le 16/04/2021

Le SILCEN regroupe les communes de Bendejun, Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Castagniers, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, Duranus, l'Escarène, Luceram, Peille, Peillon et Touet-de-l'Escarène.

Parmi elles, les communes ayant transféré leur compétence Assainissement Non Collectif sont les communes de Bendejun, Berre-les-Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf-Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, l'Escarène, Luceram, Peille, Peillon et Touet-de-l'Escarène.

Le SPANC regroupe donc 13 communes.

### 1.2) Estimation de la Population desservie par le service public d'assainissement non collectif (indicateur descriptif D301.0)

Nombre d'habitants desservis : environ 8 500 habitants.

Nombre d'installations d'assainissement non collectif : 3 549 installations.

### 1.3) Mode de gestion du service

Le service est géré en régie.

Le nombre d'agents affectés au service est de 4, représentant environ 4/5<sup>ème</sup> d'équivalent temps plein. Un agent en contrat d'apprentissage a rejoint l'équipe depuis le mois de septembre 2020.

### 1.4) Prestations assurées dans le cadre du service (art L. 2224-8 du CGCT)

Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Cette mission consiste :

1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution. A l'issue du contrôle, le service établit un document qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires ;

2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien. A l'issue du contrôle, le service établit un document précisant les travaux à réaliser pour éliminer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement.

AR Prefecture  
 006-240600031-20010409+SDMTC2021007-DE  
 Reçu le 16/04/2021  
 Habitué Form. 4

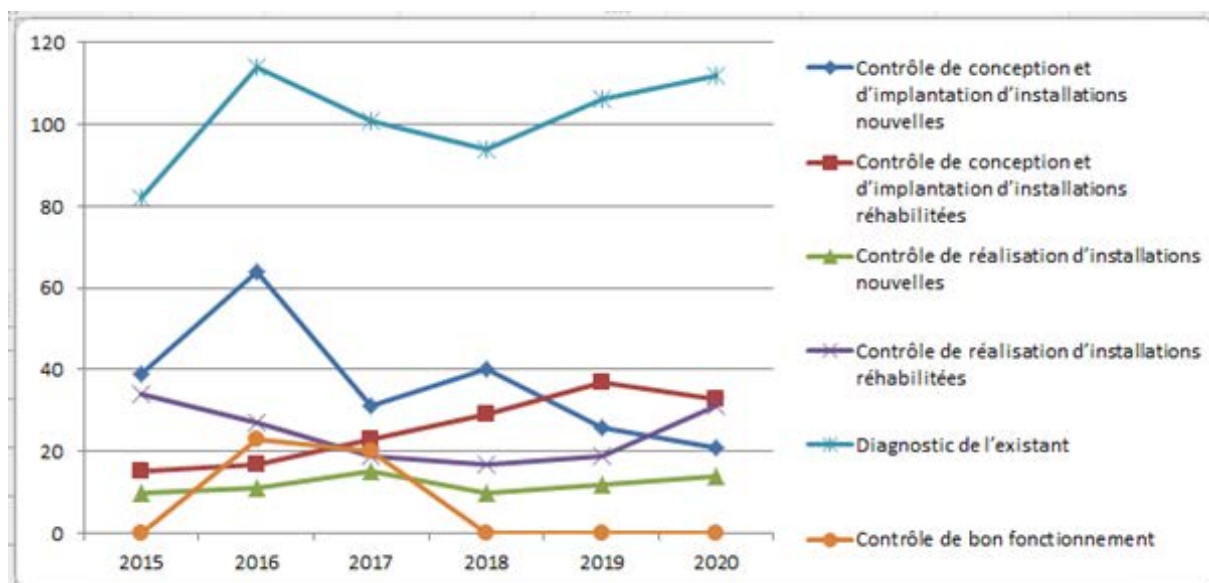
Les modalités d'exécution de la mission de contrôle, les critères d'évaluation de la conformité, les critères d'évaluation des dangers pour la santé et des risques de pollution de l'environnement, ainsi que le contenu du document remis au propriétaire à l'issue du contrôle sont définis par un arrêté des ministres chargés de l'intérieur, de la santé, de l'environnement et du logement.

Le service détermine la date à laquelle il procède au contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif selon une périodicité qui ne peut pas excéder dix ans.

### 1.5) Activités du service

Nombre d'opérations effectuées dans le cadre du service :

Prestation		2019	2020	Variation
Contrôle des installations	Contrôle de conception et d'implantation d'installations nouvelles	26	21	- 19.2%
	Contrôle de conception et d'implantation d'installations réhabilitées	37	33	-10.8%
	Contrôle de réalisation d'installations nouvelles	12	14	+16.7%
	Contrôle de réalisation d'installations réhabilitées	19	31	+63.2%
	Diagnostic de l'existant	106	112	+5.6%
	Contrôle de bon fonctionnement	0	0	0 %



Dans l'ensemble, l'activité du service malgré le confinement a augmenté d'environ 11.1 % entre 2019 et 2020.

**AR Prefecture**

006-240600031-20210409-SPANC2021007-DE

Reçu le 16/04/2021

Publié le 16/04/2021

**1.6) Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif D302.0)**

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	non	20	0
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	oui	20	20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	oui	30	30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	oui	30	30
B. - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	non	10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	non	20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	non	10	0
<b>TOTAL</b>			<b>140</b>	<b>80</b>

Le règlement du service public d'assainissement non collectif du SILCEN a été modifié et approuvé par délibération en date du 2 décembre 2014.

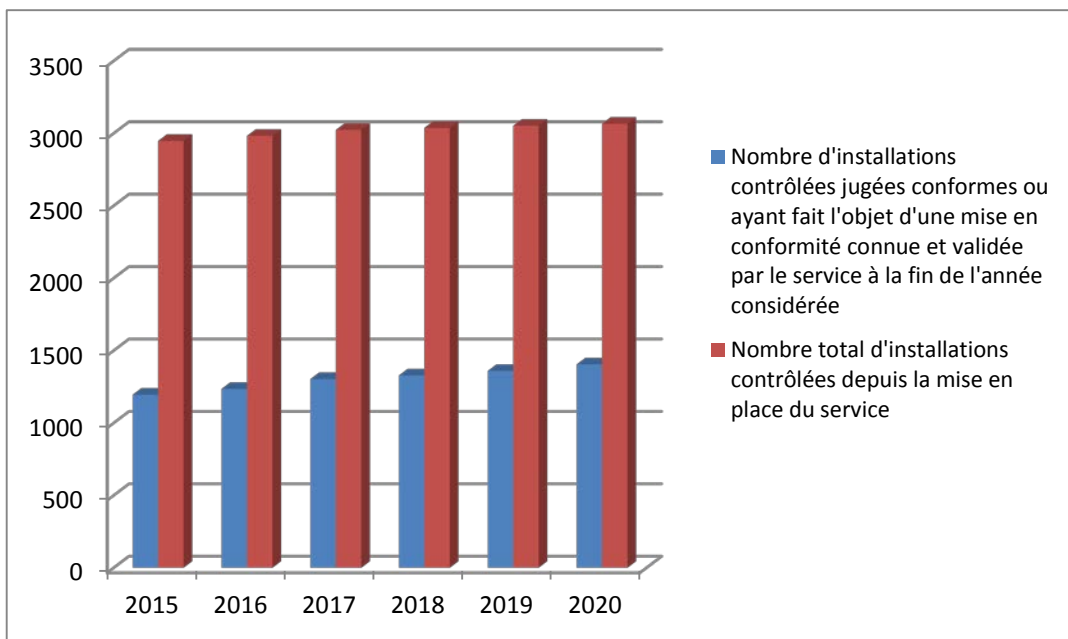
## 2) Indicateurs de performance

### Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3)

006 019 3 PANC2021007-DE  
 Reçu le 16/04/2021  
 Publié le 16/04/2021

*Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.*

	2019	2020	Variation
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	1359	1404	+45
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	3052	3066	+14
Taux de conformité [%]	44.5%	45.8%	+1.3%



### 3) Tarification de l'assainissement non collectif

#### 3.1) Fixation des tarifs en vigueur

006-240600031-20210409-SPANC2021007-DE

Reçu le 16/04/2021

Publié le 16/04/2021

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Depuis le 5 avril 2019 les tarifs en vigueur sont les suivants :

Délibération en date du 5 avril 2019	Objet
143.00 € TTC	Contrôle de conception et d'implantation d'installation nouvelle ou réhabilitée
220.00 € TTC	Contrôle de réalisation d'installation nouvelle ou réhabilitée
220.00 € TTC	Contrôle de bon fonctionnement
220.00 € TTC	Contrôle de diagnostic d'installation existante
55.00 € TTC	Contre visite
110.00 € TTTC	Majoration pour rendez-vous urgent lors de diagnostic à la demande des particuliers (5 jours ouvrés max)

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 l'assemblée délibérante a renoncé à l'option relative à l'assujettissement à la TVA.



## 4) Bilan financier - Compte Administratif 2020

### 4.1) Exploitation

006-240600031-20210409-SPANC2021007-DE  
Reçu le 16/04/2021  
Publié le Budget SPANC-ICA - 2020

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

#### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	11 000,00	10 013,29	0,00	0,00	986,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	13 514,00	9 052,04	0,00	0,00	4 461,96
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	830,00	803,75	0,00	0,00	26,25
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>25 344,00</b>	<b>19 869,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 474,92</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat*(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>25 544,00</b>	<b>19 869,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 674,92</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 373,78	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	104,36	104,36	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 478,14</b>	<b>104,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 373,78</b>
<b>TOTAL</b>		<b>27 022,14</b>	<b>19 973,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 048,70</b>
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		76 785,35	0,00	0,00	0,00	0,00

#### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	103 807,49	43 076,00	0,00	0,00	60 731,49
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,33	0,00	0,00	-0,33
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>103 807,49</b>	<b>43 076,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 731,16</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>103 807,49</b>	<b>43 076,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 731,16</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>103 807,49</b>	<b>43 076,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 731,16</b>
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.  
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.  
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.  
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

Le résultat de l'exercice 2020 pour la section d'exploitation présente un solde créditeur de de 23 102.89 €

## 4.2) Investissement

006-240600031-20210409-SPANC2021007-DE

Reçu le 16/04/2021

Publié le 16/04/2021

S.I.L.C.E.N. - Budget SPANC - CA - 2020

### II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

#### SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

II

A3

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Pour information	1 478,14			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (2)	1 373,78			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	104,36	104,36		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 478,14</b>	<b>104,36</b>		<b>1 373,78</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 478,14</b>	<b>104,36</b>	<b>0,00</b>	<b>1 373,78</b>
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Le résultat de l'exercice 2020 pour la section d'investissement présente un solde créditeur de 104.36 €

## 5) Etat du parc d'installation d'assainissement non collectif par Commune

### 5.1) Bilan Prefecture

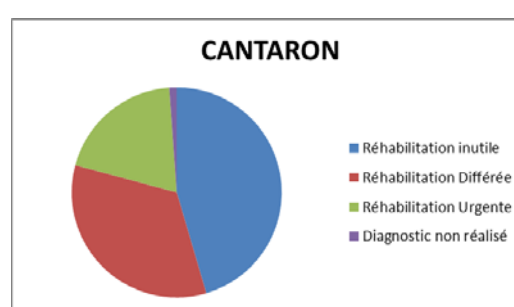
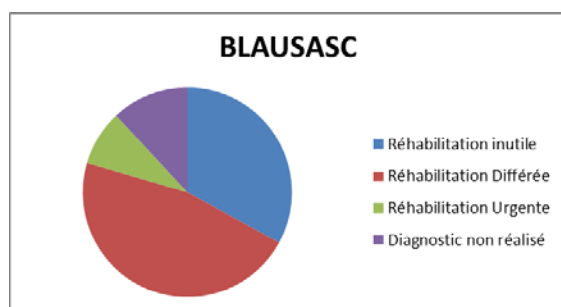
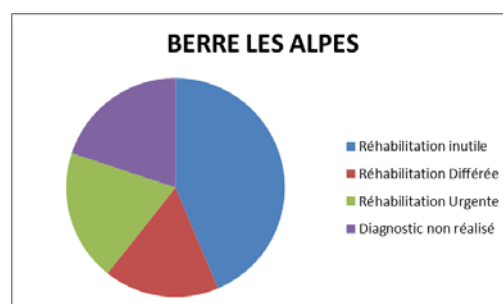
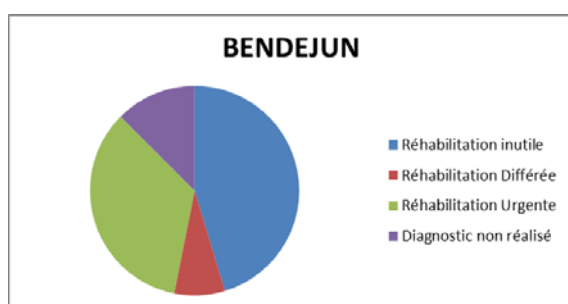
006-240600031-20210409-SPANC2021007-DE

Reçu le 16/04/2021

Publié le 16/04/2021

L'état d'avancement du diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes est récapitulé dans le tableau ci-après :

	BENDEJUN	BERRE LES ALPES	BLAUSASC	CANTARON	CHATEAUNEU VILLEVEILLE	COARAZE	CONTES	DRAP	L'ESCARENE	LUCERAM	PEILLE	PEILLON	TOUET DE L'ESCARENE	TOTAL
Installations d'assainissement non collectif recensées	64	417	176	264	109	74	757	209	345	311	689	83	48	3546
Installations d'assainissement non collectif contrôlées	56	334	155	261	97	24	669	188	317	285	569	77	34	3066
Réhabilitation inutile	29	182	58	120	51	10	293	64	135	105	304	40	13	1404
Réhabilitation Différée	5	71	82	89	26	13	226	91	108	103	177	27	4	1022
Réhabilitation Urgente	22	81	15	52	20	1	150	33	74	77	88	10	17	640
Diagnostic non réalisé	8	83	21	3	12	50	88	21	28	26	120	6	14	480



### CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE

AR Prefecture

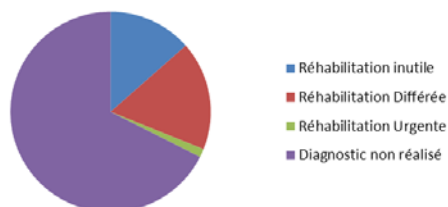
006-240600031-20210409-SPANC2021007-DE

Reçu le 16/04/2021

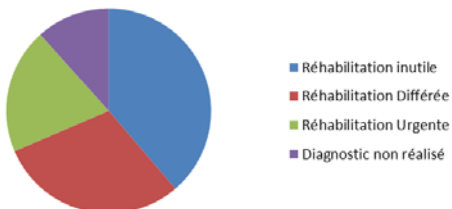
Publié le 16/04/2021

- Réhabilitation inutile
- Réhabilitation Différée
- Réhabilitation Urgente
- Diagnostic non réalisé

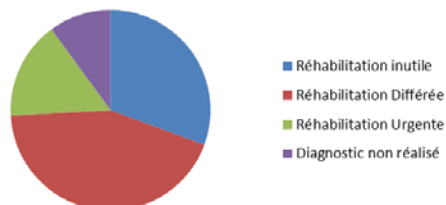
### COARAZE



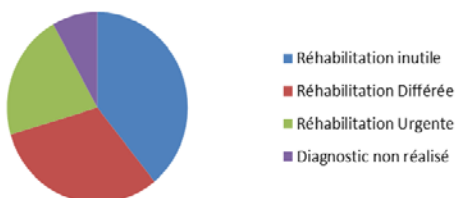
### CONTES



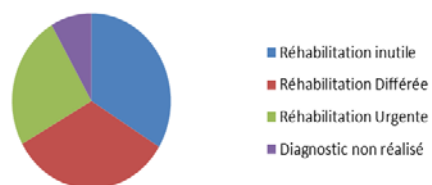
### DRAP



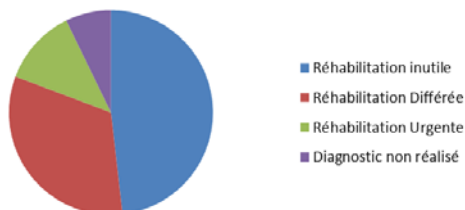
### L'ESCARENE



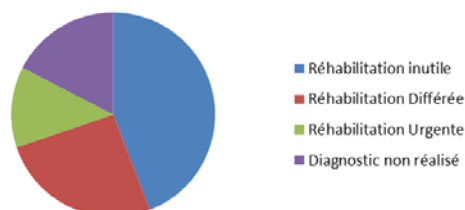
### LUCERAM



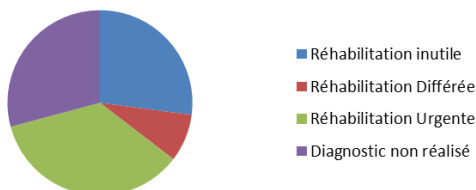
### PEILLON



### PEILLE



### TOUET DE L'ESCARENE



A ce jour, environ 86.5 % des installations d'assainissement non collectif recensées sur le périmètre du SILCEN ont fait l'objet d'un contrôle de diagnostic.

20 % des installations contrôlées portent atteinte à la salubrité publique et à la sécurité des personnes. Ces installations devront faire l'objet de travaux de réhabilitation d'urgence.

80% ne créent pas de risques environnementaux, sanitaires ou de nuisances.

